



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Projet de loi n° 23 – Maternelles 4 ans

La FAE réaffirme l'importance de l'adoption de ce projet de loi pour prévenir le décrochage scolaire et lutter contre la pauvreté

Montréal, le 11 juin 2013 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est préoccupée par l'obstruction systématique exercée par le Parti libéral et la Coalition Avenir Québec au projet de loi n° 23. À quelques jours de la fin des travaux parlementaires, la FAE rappelle aux élus que certaines mesures doivent faire l'unanimité, en particulier celles qui concernent le mieux-être des enfants. Tout en reconnaissant que les questions formulées par ces partis d'opposition puissent être pertinentes, les solutions qu'ils proposent ne sont pas les bonnes.

« Vouloir intégrer, notamment, dans la loi les ratios quant au nombre d'élèves par classe, comme le demandent les libéraux et les caquistes, est incompréhensible. Cela irait à l'encontre des ententes négociées avec le personnel enseignant puisque les ratios font partie intégrante des conventions collectives. Les projets pilotes obtenus par la FAE et mis en place depuis septembre 2012, sous le précédent gouvernement libéral, ne comportaient pas de ratios ou de mesures particulières à la formation ou à l'accompagnement de ces groupes-classe », a déclaré le vice-président à la vie professionnelle de la FAE, Sylvain Mallette.

La FAE considère qu'offrir la possibilité de fréquenter la maternelle à temps plein aux enfants âgés de 4 ans issus des milieux défavorisés, les prépare à l'école primaire et constitue un pas dans la bonne direction pour contrer le décrochage scolaire. De plus, puisqu'il est gratuit et qu'il dispose d'un éventail de services de qualité, le préscolaire constitue un modèle tout désigné pour intervenir auprès de ces enfants. Pour la FAE, cette mesure est aussi un moyen de lutter contre la pauvreté.

« Le projet de loi n° 23 vise à rattraper et corriger, progressivement, le retard accusé par le Québec dans les services à la petite enfance, notamment, en ce qui concerne les enfants qui ne fréquentent pas les services de garde. Les enfants issus des milieux défavorisés méritent mieux qu'une querelle de procédures parlementaires » a précisé, M. Mallette.

La FAE exhorte les parlementaires à assumer leur responsabilité vis-à-vis des populations d'enfants les plus vulnérables et à trouver un terrain d'entente afin de permettre à ceux-ci d'obtenir les services auxquels ils ont droit. Des représentants de la FAE seront d'ailleurs présents cet après-midi au Salon Rouge en signe d'appui au projet de loi.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910-1754 - cellulaire